



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### aides de l'État

Question écrite n° 10692

#### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la politique en faveur du livre et de la lecture. Il désire connaître les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre afin de renforcer cette politique.

#### Texte de la réponse

Le livre reste, pour les Français, la première pratique culturelle. Ancré dans une tradition très ancienne, au coeur de tout débat d'idées, il est la base de toute civilisation. Il jouit aujourd'hui d'une belle vitalité, illustrée par la richesse de la production éditoriale. Mais le livre aborde, à travers les nouvelles technologies du numérique, une période de bouleversements importants. C'est pourquoi son avenir représente pour le ministère de la culture et de la communication une question vitale au sein de la politique culturelle de notre pays. Dans ce contexte, le Gouvernement entend construire son action autour de trois priorités qui ont été présentées au conseil des ministres du 14 novembre dernier. La première de ces priorités consiste, d'une part, en un renforcement de la librairie indépendante, par le doublement des aides du Centre national du livre en leur faveur, en lien avec la création d'un « label de la librairie de référence » que cet établissement public délivrera, et, d'autre part, par l'exonération de la taxe professionnelle pesant sur ces PME culturelles. Le soutien au développement de la lecture publique, au moyen d'expérimentations visant à encourager l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, par le recours au travail des étudiants et, plus généralement, à mutualiser les services des bibliothèques universitaires et des bibliothèques de lecture publique, constituera la deuxième de ces priorités. Enfin, le troisième axe retenu concerne la définition d'une économie numérique du livre par l'encouragement à la création d'une offre légale de documents écrits sur la toile. Pour ce faire, la commission « politique numérique » instituée au Centre national du livre favorisera la signature rapide d'un accord entre la Bibliothèque nationale de France (BNF) et les éditeurs pour la présence, sur la plate-forme « Europeana », mise au point par la BNF comme contribution française à une future bibliothèque numérique européenne, de textes contemporains sous droits. Enfin, un conseil du livre sera créé, qui réunira l'ensemble des partenaires publics et privés du secteur pour accompagner ces évolutions et poursuivre la modernisation de la politique du livre.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10692

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 novembre 2007, page 7170

**Réponse publiée le** : 22 janvier 2008, page 525